



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PREFETE DE L'ARIEGE
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE – CAPTAGES LES BERNIÈRES ET LA SOURCE DE LA VALLÉE
COMMUNE DE LASSUR**

La préfète de l'Ariège porte à la connaissance du public qu'il sera procédé, à la demande du Syndicat mixte Départemental de l'Eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA)), à enquête publique unique sur le territoire de la commune de Lassur pour l'autorisation de prélèvements des eaux : enquête préalable à la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique des périmètres de protection des captages de Les Bernières et La Source de la Vallée situé sur la commune de Lassur (Ariège) et enquête préalable à l'autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du code de la santé publique

Déroulement de l'enquête publique unique : L'enquête publique unique se déroulera sur le territoire de la commune de Lassur du lundi 1er février 2021 au lundi 22 février 2021 à 16h. La commune de Lassur est le siège de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur :

Madame Françoise MILLAN, commissaire enquêteur, assurera les permanences suivantes, dans le respect des gestes barrières, à la mairie de Lassur :

- le lundi 1^{er} février 2021 de 9h à 12h,
- le lundi 22 février 2021 de 14h à 16h,

Dossier d'enquête et participation du public :

Mise à disposition du dossier d'enquête :

Un dossier restera déposé à la mairie de Lassur et mis en ligne sur le site des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/COMMUNE-DE-Lassur-CAPTAGE-Les Bernières et La Source de la Vallée>

Observations du public :

Les personnes intéressées pourront consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Lassur leurs observations ou être également adressées au plus tard le 22 février 2021, par correspondance directement à madame la commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie – Place de la mairie – 09310 Lassur ou par courrier électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr.

Rapport du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur transmettra son rapport dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique à la préfète de l'Ariège (direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, cellule environnement).